



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/02/2019	22/02/2019	2 019,3326

**1. Intitulé du projet**

Régularisation de la Pisciculture de Monchel sur Canche

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 - ICPE soumis à Autorisation	Piscicultures d'eau douce : rubrique ICPE n°2130-1

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à la régularisation d'une Pisciculture classée ICPE soumise à Autorisation ayant dépassé son niveau de production. Ce dernier a été sous estimé lors de l'autorisation et ne prévoyait aucune possibilité de développement. Le parcours de pêche pour la pêche de loisir attendant à la Pisciculture ne subira aucune modification. Les améliorations apportées aux techniques de l'élevage de truite en eau douce (oxygénation, alimentation, suivi sanitaire, gestion des lots ont permis de développer la productivité de la pisciculture sans entrainer de fortes modifications des installations existantes.

Il n'y a aucune modification des prélèvements d'eau dans la rivière la CANCHE pour les bassins d'élevage, ni d'augmentation des prélèvements au niveau des forages existants pour l'alevinage et l'écloserie. Les rejets dans le cours d'eau restent identiques. La pisciculture est exploitée depuis 1977, alimentée par le barrage d'une ancienne meunerie. Elle a un arrêté d'autorisation en date du 03/06/1999 suivi d'un arrêté complémentaire en date du 05/08/2005 (réserve oxygène). Un arrêté de prescription complémentaires a permis de définir les modalités de surveillance des rejets le 28/01/2010.

Au niveau du barrage (ROE23428), un projet de passe à poisson est en instruction pour rétablir la continuité écologique sur la CANCHE.

## 4.2 Objectifs du projet

Régulariser la situation de la pisciculture vis à vis des ICPE et permettre d'autoriser la pisciculture à fonctionner à sa pleine capacité. Obtenir un arrêté en conformité avec les capacités réelles du site.

Aujourd'hui autorisé à produire 350 t/an de poisson.

Projet : 600 t/an de poisson.

Ce projet ne nécessite ni travaux, ni nouveaux aménagements : c'est une augmentation de productivité du site liée à des "bonnes pratiques" d'élevage (alimentation, oxygénation, conduite sanitaire...) et à la gestion de la ressource en eau.  
cf note en Annexe A

La mise en œuvre de la passe à poisson sur le barrage de la pisciculture permet de rétablir la continuité écologique sur la CANCHE au niveau de la pisciculture. Ainsi toutes les conditions sont remplies pour pouvoir régulariser la pisciculture.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne sera réalisé sur le site de la pisciculture (hormis la réalisation de la passe à poisson à proximité du barrage) :

- les prises d'eau dans la CANCHE sont existantes et ne seront pas modifiées,
- les forage dans la nappe d'accompagnement de la Canche sont existants et ne seront pas modifiés,
- les bassins sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux,
- l'alimentation en oxygène des bassin est déjà en place et ne nécessite aucune modification.

Le projet d'augmentation du niveau de production n'est pas liée à des travaux mais à l'amélioration des conduites de l'élevage :

- avec la modernisation de la gestion et du suivi des animaux tout au long de leur élevage sur la pisciculture,
- une meilleure adaptation du régime alimentaire aux besoins réels des animaux,
- un suivi sanitaire tant des animaux que des installations.

Cette augmentation du niveau de productivité de la pisciculture permet également de ne pas augmenter le niveau de rejet dans la rivière et de rester conforme à l'arrêté de prescriptions complémentaires pris sur les rejets de la pisciculture en 2010.

Cf note annexe A

Les seuls travaux qui seront réalisés permettront l'aménagement d'une passe à poissons à proximité du barrage afin de rétablir la continuité écologique (ce dossier à fait l'objet d'une instruction spécifique auprès de la DDPP avec avis des services spécialisés : DDTM, AFB).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation la pisciculture continuera les suivis afin de garantir que les niveaux de rejets en rivière sont conformes.

Les pratiques mises en œuvres tant au niveau de l'élevage que des installations garantiront les niveaux de performances de la piscicultures tout en maîtrisant et réduisant les nuisances pour l'environnement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'arrêté d'autorisation de la pisciculture date du 03/06/1999.

Des prescriptions complémentaires ont été édités à la date du 28/01/2010.

Le projet de modification de la pisciculture fera l'objet d'un Porté à Connaissance auprès de la Préfecture du Pas de Calais - bureau des ICPE, à la suite du Cas par Cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tonnage de poisson produit / an :	
- autorisation (03/06/1999)	350 t/an
- projet-régularisation (2018)	600 t/an
Existant non modifié :	total 7 ha : 1,5 dédié à la pisciculture et 5,5 aux parcours de pêche
- Surface de l'exploitation pisciculture :	pisciculture = 3096 m2 de bassin
- Volume et surface en eau des bassins d'exploitation :	
- Débits des 4 prises d'eau (3 pisciculture + 1 parcours)	2,3 m3/s au total
- Débit des 4 forages (1 écloserie et 3 alevinage)	85 m3/h au total

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Pisciculture de MONCHEL  
52 route de Saint Pol  
62270 MONCHEL SUR CANCHE

lieu dit : "les moulins"

Cadastre :

section B parcelles 153 à 158, 205, 248 et 249

section ZA parcelles 17 et 18

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 0° 18' 06 " 116 Lat. 0 2° 12' 2 1" 997

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La Pisciculture de MONCHEL S/CANCHE est autorisée (ICPE)

- Une Etude d'Impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1999.

- Un arrêté complémentaire a été rédigé en 2005 pour le stockage d'oxygène et un arrêté de prescriptions complémentaires en 2010.

Aucun Avis de l'Autorité environnemental n'a été sollicité mais chaque dossier a été examiné par l'inspecteur des ICPE et à fait l'objet d'un passage en CODERST.

Le projet de passe à poisson pour rétablir la continuité écologique a fait l'objet d'un porté à connaissance déposé en Préfecture pour instruction en octobre 2016, complété en 2017 et 2018, attente passage CODERST.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Monchel sur Canche, il existe 2 ZNIEFF : - type I : HAUTE VALLEE DE LA CANCHE EN AMONT DE CONCHY-SUR-CANCHE en amont de la pisciculture - type 2 : LA HAUTE VALLEE DE LA CANCHE ET SES VERSANTS EN AMONT DE SAINTE AUSTREBERTHE' dans laquelle se situe la pisciculture
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des Zones à dominante humide (AEAP) met en évidence la proximité de zones humides le long de la CANCHE. Toutefois seule une partie de la pisciculture a été reprise dans ce zonage.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des zones humides identifiées par le SAGE de la Canche
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Amont, le captage de Frévent et ses périmètres de protection à plus de 6 km. En Aval le captage de Filièvres et ses périmètres de protection à plus de 3 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site Natura 2000 le plus proche à 5,8 km au sud, la FR3100489 sur la Vallée de l'AUTHIE. Cette zone de protection ne se situe pas sur le même bassin versant. Les habitats principaux : pelouses, prairies et forêt ne sont pas impactés par l'activité de la pisciculture.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hêtraie de Berny (62 SC 29) sur la commune de Ligny sur Canche , situé à plus de 5 km en Amont de la pisciculture. L'activité piscicole n'a aucun impact sur ce site.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture ne prélève pas d'eau dans la CANCHE, elle détourne une partie du cours d'eau à l'aide de 3 prises d'eau en amont d'un barrage existants. Seul l'alevinage (élevage des jeunes poissons) nécessite l'utilisation de l'eau de 4 forages ( 00255X0014à17/F ou BSS000CLBX...)alimentés par la nappe d'accompagnement de la Canche. Après la circulation dans les bassins de la pisciculture, l'eau est rejetée à 100% dans la CANCHE. (cf Annexe B) La qualité des eaux amont et aval de la pisciculture sont analysés très souvent dans l'année. Les niveaux de rejets sont encadrés par des normes de rejets. La pisciculture est en conformité. Pas d'impact supplémentaire sur le milieu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de prévu. Le projet est la régularisation des évolutions de productions liés aux améliorations des conditions d'élevage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de prévu. Le projet est la régularisation des évolutions de productions liés aux améliorations des conditions d'élevage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de prévu. Le projet est la régularisation des évolutions de productions liés aux améliorations des conditions d'élevage.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le détournement de la CANCHE existe est ne subira aucune modification. La faune et la flore existante ne seront pas impactées. A signaler que la réalisation de la passe à poisson permettra de rétablir la continuité écologique sur la CANCHE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 est à 5,8 km au sud, la FR3100489 sur la Vallée de l'AUTHIE. Cette zone de protection ne se situe pas sur le même bassin versant. Les habitats principaux : pelouses, prairies et forêt ne sont pas impactés par l'activité de la pisciculture sur la CANCHE.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de prévu. Le projet est la régularisation des évolutions de productions liés aux améliorations des conditions d'élevage. Tout a été mis en œuvre pour limiter l'impact de l'activité de la pisciculture sur son proche environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture est existante et aucune nouvelle emprise n'est prévue.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stockage de matières dangereuses : oxygène, hydrocarbures, produits toxiques pour la désinfection - Silos d'oxygène : risque d'explosion (risque extrêmement peu probable, non rencontré en pisciculture). Mesures prises : extincteurs, clôture, aire étanche, distance >5m des sources de danger ... - Cuve d'hydrocarbure du groupe électrogène : risque de pollution de l'eau et risque d'incendie des véhicules de livraison (risque improbable). Mesures prises : bacs de rétention étanche, kits de dépollution, extincteurs ...
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est le long de la CANCHE. Elle est susceptible de se faire inondée en cas de débordement de la rivière comme toute activité ou habitation le long d'une rivière. Toutefois le barrage est là pour permettre de réduire ces risques d'inondation, en ouvrant les vannes. Le barrage est équipé d'alarmes Le risque existant est plutôt lié aux coulées de boues des zones agricoles situées en amont. La zone boisée sur le pourtour du parcours de pêche protège en partie la pisciculture.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La pisciculture utilise une ressource naturelle qui est principalement l'eau de la rivière en amont. Cette dernière doit être de qualité sans risque sanitaire afin de garantir la qualité sanitaire du poisson produit. Enfin afin de ne pas créer de risques sanitaires en aval, la pisciculture a mis en place des mesures de suivi sanitaire, de règles d'hygiène et de protocole de désinfection .
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de la production a entraîné une augmentation des trafics de camions notamment au niveau des livraisons. On identifie : un trafic modéré de camions pour le transport des poissons et un transport temporaire pour les livraisons d'aliments ou oxygène. Le respect des horaires de jour et de l'éloignement des habitations vis à vis des zones de manœuvre des camions permet d'en limiter les nuisances pour le voisinage, notamment pour le trafic permanent d'engins mobiles sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le trafic de camion, il n'existe que très peu de source sonore sur la pisciculture. Ces dernières restent exceptionnelles : c'est le cas des alarmes (téléphone), du groupe électrogène (en cas de panne électrique), ou des aérateurs en complément de l'oxygénation (cette dernière reste majoritaire). Tout est mis en œuvre au niveau des matériels utilisés, de leur localisation ou de leur aménagement et entretien afin d'en réduire les nuisances à minimum. Ces sources sont temporaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité piscicole n'est pas caractérisée par de mauvaises odeurs. Toutefois des mesures d'hygiène et de conduite d'élevage permettent de réduire le risque de "mauvaises odeurs"; c'est notamment l'enlèvement quotidien des poissons morts dans les bassins et leur stockage réfrigéré en attendant leur enlèvement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pisciculture rejette intégralement les eaux (de la rivière et des forages) ayant traversées les bassins de la pisciculture dans la rivière la CANCHE. Les niveaux de rejets ainsi que leur qualité sont suivis très régulièrement et enregistrés et des seuils de rejets sont fixés dans l'arrêté d'autorisation. L'amélioration des pratiques d'élevage (alimentation, gestion des lots, enlèvement des cadavres...) permettent de réduire les rejets liés à l'élevage des poissons dans les eaux rejetées. Malgré l'augmentation de production du site, les niveaux de rejets restent inférieurs aux seuils fixés par l'arrêté.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a aucun effluent produit, l'eau traverse la pisciculture et est rejetée directement.</p> <p>Les émission mesurées de MES, NH4 +, NO2-, PO4<sup>3-</sup> et DBO5 sont nettement inférieurs aux limites fixées par l'arrêté du 1er avril 2008</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme toute activité il y a productions de déchets.</p> <p>Un schéma de stockage et d'élimination des déchets est en place en fonction de la nature de ces déchets : emballages, déchets de soins vétérinaires...</p> <p>Les filières d'éliminations agréées sont utilisées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture existe là depuis 1977, elle s'est fondue dans le paysage. Aucune nouvelle construction ne sera réalisée, garantissant le maintien de cette intégration.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux n'est prévu et seul la régularisation du niveau de production fait l'objet d'une régularisation. Il n'y aura aucun impact sur les autres activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet d'aménagement à proximité sur la CANCHE en amont de la pisciculture n'a été identifié.

Seuls ces derniers pourraient avoir une incidence sur la pisciculture.

Il faut toutefois rappeler que la Pisciculture de Monchel a déposé un projet de réalisation d'une passe à poissons afin de permettre de rétablir la continuité écologique au niveau du barrage. Ce dossier est entre les mains des administrations concernées (DDPP, DDTM et AFB).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La pisciculture de Monchel existe et ne subira pas de modification (ni aménagements, ni travaux).

Toutefois elle a augmenté ses capacités de production grâce à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'élevage du poisson. Ces dernières interviennent tant sur la sélection des animaux, leur suivi sanitaire, l'adaptation des aliments à leurs besoins, le suivi du grossissement, la surveillance de la qualité des eaux,... A ces bonnes pratiques d'élevage se sont greffées des bonnes pratiques dans la gestion du site : suivi et désinfection des véhicules entrants et sortants, formation du personnel, entretien et modernisation des équipements... Le tout entraînant une augmentation de la productivité sans augmentation notable des nuisances pour l'environnement (principalement la rivière la CANCHE) et le voisinage.

Seules les nuisances liées au trafic de camion n'ont pu être totalement supprimées. Toutefois un aménagement du site (aménagement des accès et de la circulation interne), une organisation permettant de ne pas générer de trafic en dehors des plages horaires de jour en semaine permettent d'en atténuer l'impact.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La pisciculture existe, elle est bien intégrée dans son milieu naturel et urbain, elle s'est développée tout en raisonnant ses interventions et ses aménagements, elle est performante ...

Elle a entamée les démarches pour rétablir la continuité écologique de la CANCHE au niveau de son barrage.

Mais elle est directement liée à la préservation de la qualité de son environnement et plus particulièrement de la rivière la CANCHE. Elle est donc un acteur majeur et obligatoirement responsable vis à vis de ce milieu sensible qu'elle observe, analyse et surveille.

Il est donc peu nécessaire de rajouter une évaluation supplémentaire au cadre réglementaire ICPE existant, sachant que l'augmentation de productivité fera également l'objet d'un porter à connaissance auprès du Préfet, à la suite de cette démarche.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe A - Note descriptive de la pisciculture de Monchel s/Canche :

Annexe B - Plan de circulation des eaux de l'amont à l'aval de la pisciculture de Monchel s/Canche : explication des prélèvements en eau et des rejets.

Annexe C - Plan des installations

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MONCHEL SUR CANCHE

le,

22 février 2019

Signature

